

Autorisation

pour la publication en ligne d'écrits, d'audios, de vidéos et de photos dans le cadre du concours scolaire créatif autour de Rilke, organisé par le Goethe-Institut de Paris de septembre 2025 à janvier 2026.

Je soussigné(e)

[Nom, prénom],

[rue, numéro],

[code postal, ville]

accorde au Goethe-Institut e.V. les droits d'exploitation exclusifs et irrévocables, sans limitation temporelle, géographique et thématique, des écrits, audios, vidéos et photos réalisés lors de ce projet de mon enfant
_____ [Nom, prénom de l'enfant] - également si mon enfant est facilement reconnaissable.

Ces droits d'exploitation sont sans limite temporelle, géographique et de contenu et concernent :

- Le droit de la mise à la disposition au public, à titre gratuit ou onéreux, pour un nombre illimité d'utilisateurs, à l'aide de mémoires numériques et autres, avec ou sans stockage intermédiaire, de façon à ce que les utilisateurs aient accès aux écrits/vidéos/audios/photos à partir d'un lieu choisi par eux, et à tout moment, et puissent les sauvegarder et/ou télécharger et/ou reproduire à l'aide de TV, PC, lecteur E-Book, téléphone portable, ou autre appareil avec ou sans fil, par exemple via internet, UMTS, câble, satellite, téléphonie mobile ou tout autre moyen de transmission (notamment, mais pas exclusivement, des services push-pull, comme le podcasting par exemple) y compris l'utilisation interactive des audios/photos et l'utilisation des écrits/vidéos/audios/photos sur les réseaux sociaux (p.ex. Facebook, Instagram, Twitter, Youtube), ainsi que sur les plateformes de partage de photos etc. (droit de la mise à disposition au public, droit online).
- Le droit d'exposer et de diffuser les écrits/vidéos/audios/photos au public. Plus concrètement, il s'agira de mettre en ligne les contributions des classes gagnantes sur le site et les réseaux sociaux du Goethe-Institut Paris ou France, dans le musée virtuel VR-Easy, sur le compte Instagram « Lyriklab » de la « Haus für Poesie Berlin » et dans le musée de la Fondation Rilke sous forme de publication numérique.

La transmission est à titre gratuit. Le Goethe-Institut e.V. est autorisé à transférer tous droits d'utilisation à des tiers ou à accorder des licences à des tiers pour l'utilisation des écrits, vidéos, audios et photos dans la mesure où le transfert ou la sous-licence sont en lien avec le Goethe-Institut, p.ex., mais pas exclusivement, dans le cadre de la communication sur le Goethe-Institut, dans le cadre de leurs projets ou de leur promotion.

Fait à : _____, le _____

(signatures des deux parents/responsables légaux)